République Islamique de Mauritanie Commune de Nouadhibou

Honneur-Fraternité-Justice

Décisions de dégrèvement N°100/2023

Contribuable

N°

Nom

: EL HACEN BAHA (TAIBA)

Adresse : Q 18

Impôt Contesté

Nature

: Contribution foncière 2023

Exercice d'émission 2023

Montant de l'émission : 56 000 du rôle N° 11 article : 2402

Réclamation

Date

: 2023

Recours Contentieux:

Recours Gracieux X

Montant contesté: 26 000 MRU

Motif: Situation financière difficile

Décision

Rejeté

Montant dégrevé : 26 000 MRU

Accordé

X

Motif: Situation financière difficile

A Nouadhibou, le 27

El Ghassem

République Islamique de Mauritanie Commune de Nauadhibou Direction administrative et financière Service fiscalité et recouvrement



AVIS D'IMPOSITION

Émission: N°11/CF/2023

EL HACEN BAHA EX H TAIBA

QUARTIER 18



		Article	Exercice	Droits exigibles
1	Impôt	2402	2023	56000
-	CONTRIBITION FONCIERE			

Les sommes indiquées ci-dessus sont exigibles immédiatement. je vous serais obligé d'en effectuer sans délai le règlement à la direction régionale du trésor sise à Nouadhibou.

A défaut de paiement dans les délais prévus par les dispositions de l'article L.136 du Livre des procédures fiscales du CGI, cet impôt subira une majoration de 10%.

Les demandes en décharge, en réduction, en remis ou modération doivent être adressées au Mdire dans les délais prévus par la loi.

808023

Mohamed Semette

Partie détachable destinée à l'émargement

Emission: Nº11/CF/2023

Avis Nº : 2402

Impôt : CONTRIBUTION FONCIERE

Noni du contribuable :

EL HACEN BAHA EX H TAIBA

Palement de...

........UM. En date du

Signature et cachet du caissier

Drolts exigibles

Majoration